

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 20 décembre 2017 à 20h30

Etaient présents :

Mrs CLEMENT Guillaume, MARTEAU Jean-François, BARBAUD David, GIRAULT Bernard, HESDIN Christian, CASIER Christian, CHEVRIER Raphael, BARREIRA Auguste.

Mmes VERGER Nathalie, BERTIN Monique, RUSSEIL Marie-Pascale.

Excusées : Mmes SALVAT Julie, FERGEAU Paquita.

Absente : Mme DOLIN Anne.

Secrétaire de séance : BARREIRA Auguste

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération arrêt projet P.L.U.
2. Délibération modifications statutaires du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
3. Recensement de la population – Recrutement d'agents recenseurs
4. Révision des différents tarifs 2018
5. Décisions modificatives budgétaires
6. Attribution contrat triennal broyage fossés et haies
7. Compte rendu des commissions
8. Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération : « Amortissement des frais liés à la réalisation du P.L.U. ». Accord du Conseil Municipal.

1 – Délibération arrêt projet P.L.U. :

Après avoir présentés le bilan de la concertation, les documents annexes (plans des différentes zones, règlement..), les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables et les principales règles que contient le projet de plan local d'urbanisme. Monsieur le Maire propose qu'un avis soit donné sur cet arrêt projet et sur ce bilan de concertation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce dossier.

M. Le Maire fait savoir qu'à compter du 1^{er} Janvier 2018, la compétence P.L.U. sera transférée à la CCPG, la continuité de ce dossier de révision de PLU sera donc suivi par cette dernière.

2 – Délibération modifications statutaires du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine :

A la demande du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, cette délibération est reportée.

3 - Recensement de la population – Recrutement d'agents recenseurs :

Sur 3 candidatures reçues, 2 personnes ont été retenues : Mmes BOIS Ginette, Mme BEAU Aurore de La Ferrière

Leur rémunération sera de 1.500 Euros / agent sur la période du recensement (1 mois)

Mme DOLIN Anne est la coordonnatrice communale.

Une formation pour les agents recenseurs est prévue début janvier.

4 - Révision des différents tarifs 2018 :

Le conseil municipal décide de maintenir les différents tarifs appliqués en 2017 sauf pour le forfait ménage qui augmente de 20 Euros en fonction des salles à savoir :

- pour la salle de dégustation seule : il passera donc de 40 à 60 €uros
- pour la salle de spectacle-dégustation : de 60 à 80 €uros
- pour la salle des Associations 60 euros

Devant la recrudescence des animaux errants sur le territoire, Il a été décidé qu'une participation de 20 €uros sera réclamée au propriétaire pour chaque animal dès la première capture et 50 euros à partir de la deuxième capture (auparavant aucune contribution n'était sollicitée pour la 1^{ère} divagation)

5 - Décisions modificatives budgétaires :

Article/ Chapitre	Objet	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse de crédits	Hausse de crédits	Baisse de crédits	Hausse de crédits
6419/013	Remboursement salaire				4 300,00 €
7788/77	Produits exceptionnels				6 686,00 €
6413/012	Personnel non titulaire		4 300,00 €		
6417/012	Rémunération apprenti		8 051.00 €		
67441/67	Subvention aux budgets annexes		6 686,00 €		
21318/040	Travaux abords monument aux morts		4 226.00 €		
2132/040	Travaux logements rue de la mairie		3 825,00 €		
21568/21	Autres matériels incendie	8 051.00 €			
722/042	Travaux en régie				8 051.00 €
2128/041	Aménagement de terrain		6 507,77 €		
2151/041	Réseaux de voirie		70,00 €		
21318/041	Autres bâtiments publics		1 178,06 €		
2031/041	Etude-projet liaisons douces				6 507,77 €
2033/041	insertion trx salle des fêtes				1 248,06 €
	TOTAL	8 051.00 €	34 843.83 €		26 792,83 €

Délibération acceptée

6 - Attribution contrat triennal broyage fossés et haies :

Une consultation d'entreprises a été faite pour le broyage des fossés et haies auprès de 3 entreprises. 2 entreprises ont fait une proposition.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise FRAGU pour un contrat triennal à savoir :

- 180 km de broyage de fossés à 21 euros/km
- 90 km d'égagement de haies à 25 euros/km
- + égagement des haies hautes pour moitié du linéaire chaque année

7 – Délibération supplémentaire : Amortissement des frais liés à la réalisation du P.L.U.

Considérant que les frais relatifs à l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) en 2006 et à sa modification en 2013 sont inscrits à l'état d'actif de la commune, il y a lieu de les amortir, la durée maximale d'amortissement étant de 10 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir les frais d'élaboration du PLU pour sa totalité en 2018 et d'amortir les frais de modification du PLU sur une durée de 5 ans de 2014 à 2018.

8 - Compte rendu des commissions :

Voirie :

- 2 nouvelles batteries des candélabres solaires vont être fournies par Fonroche et changées prochainement par la GEF TP dans le cadre de la garantie.
- Tempête ANA : la croix derrière l'église est tombée. Des travaux de réparation sont à prévoir.

Espaces verts :

- Dès que les conditions climatiques seront favorables, il est prévu de refaire des parterres de fleurs aux abords de la Nationale.
- Cimetière : En attente de devis de gazon pour l'aménagement des allées.
- La commission se réunira le 6 janvier 2018 à 10h00 pour le choix des gravillons au rond-point de la RN 149.

Bâtiments :

- Réaménagement du parvis de la Mairie :
 - o Le Bureau d'étude URBA 37 a présenté un projet d'aménagement extérieur de la mairie, dossier à suivre.
- Intérieur Mairie :
 - o Avancement des travaux dans la Mairie : les fenêtres ont été changées.
 - o Devis Ets PAITREULT – Plafond suspendu et sol PVC :
Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 4.200,70 € HT - 5.040,84 € TTC.
 - o Devis Aménagement de trois placards mis en attente.
- Visite du logement communal situé 3bis, rue de la Mairie (au-dessus de la Bibliothèque) pour une location à partir du 1^{er} janvier 2018.

Sinistralité :

Suite à un rendez-vous avec notre conseillère d'assurance GROUPAMA nous informant de la forte hausse des dégradations sur la commune avec deux sites identifiés : Salle des Fêtes et Salle des Sports. Afin d'éviter une augmentation sur la cotisation annuelle, une réflexion doit être menée pour trouver une solution à ce problème (vidéo protection, info dans le bulletin municipal...).

Communication :

Choix de la carte d'invitation pour la cérémonie des vœux pour distribution prévue week-end du 29 Décembre 2017.

Bulletin municipal : les textes du bulletin vont être remis à TABULA RASA le 22 Décembre prochain.

Questions diverses :

Infos de Monsieur CASIER Christian suite à une réunion sur le prochain Congrès Départemental des sapeurs-pompiers.

Organisation des états des lieux de salles communales pour fin décembre.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 17 Janvier 2018.

Fin de séance : 23h30